

Pastoralisme ■ En dix ans, nos estives du Couserans ont perdu près d'un quart de leur effectif ovin. Entre pression permanente de la prédation et mesures de protection inefficaces quel est l'avenir de l'élevage ovin sur cette zone ?

L'élevage ovin transhumant est-il en péril dans le Couserans ?

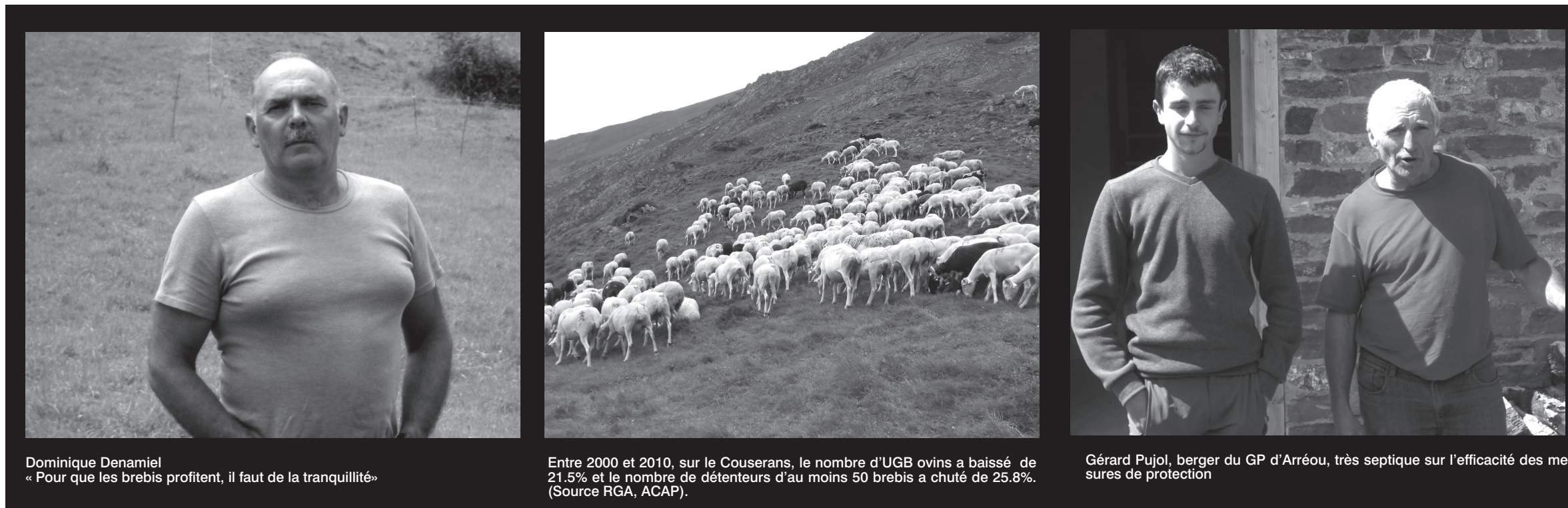
Analyse technique de cette situation de crise qui perdure.

Les transhumances en Couserans à peine achevées, les premières attaques sur les estives ont commencées. Sur le Castillonnais et sur le Haut Salat, plusieurs montagnes sont impactées. Les éleveurs de la zone s'interrogent pour le futur tout en constatant que la protection n'est pas possible.

Nathalie Denamiel et Dominique son frère, élèvent chacun un troupeau viande, respectivement ovin et bovin sur la commune d'Ustou au lieu dit « Le Tourté ». Depuis plusieurs générations, les brebis de la famille « montagnent » sur Ardio Assac. Le troupeau ovin y est conduit en semi liberté avec des visites quotidiennes pour les soins et les changements de quartier. Les brebis pacagent en « escabots » car ces parcours d'altitude sont assez accidentés et nécessitent une garde peu serrée en petits troupeaux. Le travail estival sur l'exploitation est consacré à la fenaison et à la surveillance des bêtes sur l'estive en alternance. Avant l'arrivée des ours, les pertes en montagne n'excédaient pas 1 à 2 %. Depuis plusieurs années, à cause de la prédation, le taux est souvent de 10 %. En 2015, après une attaque de prédateurs, les brebis sont redescendues seules, l'estive a été écourtée. En 2016, Nathalie a décidé de confier les agnelles et les antenaises à un berger sur la commune de Seix à Fonta. « On est monté le samedi, la première attaque a eu lieu le lundi...il y a un berger chaque jour... Que faut-il faire ? ... ». Dominique son frère explique : « pour que les brebis profitent de la montagne, il faut de la tranquillité, avant elles mangeaient et dormaient quand elles voulaient, maintenant... ». **Le regard de l'éleveur se voile, au delà des animaux tués et blessés, il y a la souffrance humaine, profonde et non entendue.**

André Denamiel, éleveur sur la même commune, victime d'attaques en juin, confirme ce désarroi. Alors qu'il montait pour soigner ses bêtes sur l'estive de Cruzous dans la vallée d'Ossès, il constate un dérochement où 19 ovins ont péri à Carboire. Quelques jours avant, une ourse suivie a été aperçue dans le secteur. Deux jours après la catastrophe, de nouveau deux ovins ont été prédatés. « Je ne peux pas vivre avec l'ours, on ne peut partager notre métier avec lui ». En 2015, sur 560 brebis et antenaises, il a manqué 80 femelles en fin d'estive sur le troupeau à la descente. Après ces attaques,

PAROLES D'ESTIVE



Dominique Denamiel
« Pour que les brebis profitent, il faut de la tranquillité »

Entre 2000 et 2010, sur le Couserans, le nombre d'UGB ovins a baissé de 21.5% et le nombre de détenteurs d'au moins 50 brebis a chuté de 25.8%. (Source RGA, ACAP).

Gérard Pujol, berger du GP d'Arréou, très septique sur l'efficacité des mesures de protection

l'éleveur a redescendu son troupeau pour la tonte, il constate qu'une quarantaine de brebis sont manquantes. Craignant d'être de nouveau impacté, il a pris la décision de vendre les agneaux et de ne pas les remonter. Il ne vendra pas de brouillards à l'automne cette année et cette commercialisation anticipée lui fait perdre près de 80 € par animal. En plus de la perte de productivité scientifiquement évaluée sur la zone, s'ajoute un déficit énorme sur le montant des ventes. En fin d'entretien, l'éleveur me confie : « tu le sais toi, ce ne sont pas des montagnes ici où l'on peut garder les brebis groupées, on risque trop avec les cailloux... ».

LES EFFETS DE LA PRÉDATION

Éléments quantifiables : pertes indemnisées, pertes non indemnisées, baisse de productivité

Éléments non quantifiables : perte de patrimoine génétique, traumatismes sur éleveurs et bergers, abandon de quartiers ou d'estives

Face à la prédation, certains gestionnaires d'estive tentent de mettre en place les mesures de protection proposées et financées par l'Etat (chiens de protection, parc de nuit...). Gérard

Quel avenir pour nos estives ?

Alain Servat, Président de la Fédération Pastorale l'Ariège et Maire d'Ustou s'interroge pour l'avenir de l'élevage et des estives sur son canton à cause de la pression permanente de la prédation, et souligne certaines contradictions. « Les montagnes se vident, on aménage d'un côté et on détruit de l'autre ». L'élu de montagne et le responsable du pastoralisme départemental s'interroge : « l'Etat n'a pas d'argent pour verser des acomptes pour les travaux d'aménagement en montagne en 2016, ni pour le paiement des postes de gardiennage ; par contre, des enveloppes sont trouvées pour construire des abris non réglementaires par rapport au code du travail dans le cadre du plan ours... ».

Pujol, berger sur l'estive d'Arréou sur la commune de Seix doute de l'efficacité de ces dispositifs contraignants.

En 2015 sur son estive, la mise en place des « patous » et d'un parc de nuit n'a pas permis une baisse significative des pertes par rapport à 2014. De plus, les chiens de protection lui ont causé des soucis supplémentaires (agression sur touristes, déplacements intempestifs du troupeau dans des zones accidentées, dérangements des troupeaux des estives voisines). Il constate également que l'utilisation du parc de nuit réduit la durée de pacage et amène des problèmes sanitaires (augmentation des problèmes de boiteries).

D'autre part, la mise en place des mesures de protection augmente considérablement le temps de travail des pâtres et la pénibilité. Il faut porter les croquettes des chiens sur le dos, le déplacement du parc nécessite 3 heures de travail, le regroupement nocturne engendre 1,5 heure de travail quotidien supplémentaire. A chaque constat de prédation c'est une demie journée de travail qu'il faut libérer. Le renforcement du dispositif de protection sur cette estive, avec la mise en place d'abris sur les couches pour faire dormir les bergers à côté des brebis la nuit, interpelle sur le recul social induit.

EMMANUEL TROCMÉ

Notre métier d'éleveur est devenu un combat, réagissons !



Rémi Denjean, Vice-Président de la Chambre d'agriculture et responsable du groupe professionnel montagne de l'Institution

Sur nos estives du Couserans, les attaques d'ours avec toutes les conséquences directes et indirectes, continuent et se multiplient. Sous la pression de quelques mauvais éleveurs méconnaissant notre pastoralisme, ses pratiques et ses particularités et biens conseillés par certains représentants de l'Etat, acquis à la cause des lobbys de l'ensauvagement, des mesures de protection sont mises en place sur quelques estives (patous, parc de nuit, bergers d'appui...). Le temps prouvera, comme il a prouvé déjà aux initiateurs du Broulard « maigre » du Pays de l'Ours, que la solution n'est pas là. Malheureusement, il faut réagir et réagir vite. Notre métier d'agriculteur en montagne, de berger, est devenu un combat. La Haute-Ariège a gagné ce combat une première fois car il est permanent, et s'est débarrassé de ses ours. Le Couserans devra le gagner à son tour car il n'y aura pas de consensus dans cette bataille entre l'homme et le prédateur ! »

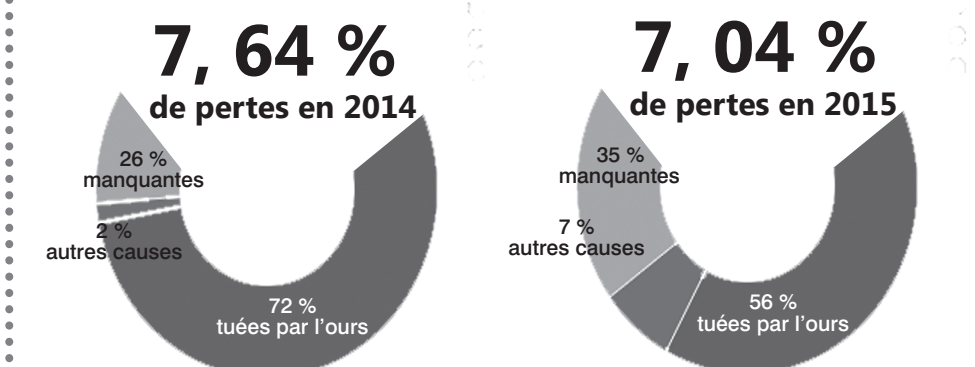
MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION

ELEMENTS TECHNIQUES

Les deux principales solutions techniques proposées actuellement pour lutter contre la prédation sont l'utilisation des chiens de protection et l'implantation de parcs de regroupement nocturne.

Les limites à ces préconisations ne sont pas toujours évoquées. Sur le groupement pastoral d'Arréou, la mise en place des mesures de protection n'a pas permis une baisse significative du nombre de perte sur deux ans.

Focus sur le GP d'Arréou



En 2014, le GP d'ARREOU dénombre une perte de 61 animaux sur un cheptel de 798 ovins.

Après la mise en place de mesures de protection, la perte s'élève à 59 animaux sur un effectif total de 809 ovins.

Bilan des mesures de protection

En ce qui concerne les chiens de protection, leur efficacité est optimum quand on peut pratiquer une garde serrée. Le relief, l'altitude et la ressource fourragère des Pyrénées Centrales obligent à pratiquer une garde moins contraignante en « escabots » (petits troupeaux). Les chiens ne se répartissent pas toujours de manière régulière sur les estives, ce qui limite d'autant leur efficacité.

Pour les parcs de nuit, leur utilisation rationnelle ne peut être envisagée que sur les estives où peut se pratiquer une garde regroupée (faible effectif, topographie à profil convexe), ce qui est très rare en Pyrénées Centrales. Leur utilisation systématique aurait des conséquences graves sur la santé des ovins transhumés. En effet, les brebis montent en estive au stade physiologique de début gestation et redescendent au stade fin de gestation. De ce fait, leurs besoins alimentaires en énergie et protéines augmentent considérablement entre le début et la fin de l'estive, alors que leur capacité d'ingestion diminue corrélativement. Le regroupement nocturne implique de limiter le temps de pacage des animaux et augmentent le temps consacré au déplacement. Cette pratique induit un amaigrissement des ovins au moment où les brebis ont leurs besoins qui augmentent. Cela peut induire des avortements, des naissances d'agneaux chétifs et perturber la lactation des mères qui ne peuvent faire suffisamment de réserves corporelles. Au final, la pratique du regroupement nocturne en parc induit une baisse de productivité préjudiciable au revenu des éleveurs. De plus, cette préconisation occulte complètement le fait que les animaux pacagent aussi la nuit notamment quand les températures sont très élevées pendant la journée.